

COMMUNE DE MONTMORIN
Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2009

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :
Mme ROUSSET Michelle a donné procuration à M. FUSTIER François
M. PIREYRE Eric a donné procuration à M. BARTHELEMY Michel
Mme MASSON-CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard
Mme TENNEREL Patricia a donné procuration à M. RONGERE André

a été élu secrétaire : Monsieur FUSTIER François

Après lecture, le compte rendu de la séance du 12 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part d'un ajout à l'ordre du jour : délibération pour le renouvellement du contrat d'assistance technique avec la DDE (ATESAT).

1) Décisions modificatives au budget commune et au budget assainissement

Monsieur le Maire propose de prendre des décisions modificatives d'ajustement de crédit :

Sur le budget principal, afin de régler le capital d'emprunt il manque 228 € somme liée au taux variable d'un emprunt dont l'annuité n'est pas connue lors de l'établissement du budget.

Sur le budget assainissement il n'a pas été prévu de frais de contentieux, qui jusqu'à présent étaient réglés sur le budget de la commune. Le receveur nous a demandé de payer ces frais, propres à l'assainissement sur ce budget et non sur le BP. Il faut donc prévoir des crédits supplémentaires pour un montant de 2 392 €, sachant que notre assurance juridique nous rembourse les frais d'avocat.

Ces 2 décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour payer la cotisation 2009 à l'association des Maires Ruraux du Puy de Dôme. Les crédits sont suffisants mais cette cotisation n'a pas été listée dans les annexes du budget, il s'agit d'une simple omission, car cette contribution de 100 € était sur les documents approuvés en séance. Le Conseil accepte à l'unanimité cette écriture.

2) Assainissement GARDY / RIF BONNET

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le projet d'assainissement de Gardy Rif-Bonnet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services du conseil général et de l'agence de l'eau. La réalisation de ces travaux est liée à l'obtention des subventions. Il n'a pas été possible de coordonner une intervention avec la commune de St Julien pour des problèmes techniques et de calendrier.

Monsieur le Maire expose au conseil que conformément à la loi sur l'eau une étude d'élaboration d'une notice d'impact est obligatoire. 3 bureaux d'étude seront consultés. Il s'agit d'une consultation en procédure adaptée donc très simplifiée, préparée par les services de la DDEA.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à procéder à cette consultation.

3) Chantier d'insertion : Nettoyage des rives de l'Angaud

M. le Maire rappelle au Conseil la mise en place par la Communauté de Communes de Billom-St Dier d'un chantier d'insertion qui interviendra dans plusieurs domaines sur les communes volontaires : restauration et aménagement du patrimoine, amélioration du cadre de vie, valorisation de l'environnement.

Ce chantier interviendra sur notre commune pour nettoyer les rives de l'Angaud de Rif Bonnet à Serpanoux. Il débuterait le 4 janvier 2010 pour 3 semaines à raison de 4 jours par semaine pour un coût de 84 € par jour hors matériaux soit une prévision de 1 008 € pour 4 à 5 personnes plus 1 encadrant.

Une convention doit être signée entre la Communauté de communes et les communes qui utiliseront ce chantier.

A l'unanimité le Conseil autorise M. le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de participation de la commune au chantier d'insertion.

4) Classement voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ATESAT, la DDEA a effectué un recensement de la voirie communale, la voie d'accès à la Mairie n'est actuellement pas dans cette voirie. Pour être éligible aux subventions cette voie d'accès doit être reclassée en voirie communale.

A l'unanimité le conseil décide de reclasser la voie d'accès à la Mairie en voirie communale.

M. le Maire fait part au conseil d'un courrier du Conseil Général accusant réception du dossier FIC et signalant que le columbarium, la table d'orientation ainsi que les travaux sur les bâtiments communaux à usage d'habitation ne sont pas recevables. Un dossier de DGE sera fait pour les logements sociaux.

5) Personnel communal

En octobre, un courrier de la Préfecture alertait sur le chômage des jeunes et informait les collectivités territoriales de la création d'un contrat d'Accompagnement appelé Emploi-passerelle (CAE Passerelle), pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC. Ces contrats sont conclus pour 1 an renouvelables sous certaines conditions.

Après un rapprochement avec le Pôle Emploi et la Mission Locale, un contrat de ce type sera signé pour l'embauche de Guillaume DELAVET. Cette embauche sous cette forme coûtera à la Commune 240 € par mois pour 28 heures hebdomadaires annualisées, plus une formation (programme d'un mois en partenariat avec des entreprises travaillant dans des métiers de l'environnement).

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à conventionner avec la Mission Locale pour la création d'un CAE passerelle sur la commune.

Il va être pourvu au remplacement de Mme PODEVIN qui quitte la région le 31 décembre. Mme Laurence DIEUDONNE qui travaille à la Communauté de Communes est pressentie, elle pourrait intervenir conjointement à la mairie de Busséol et à Montmorin s'assurant ainsi un quasi temps plein. Elle commencerait à Montmorin, le 4 janvier 2010 afin qu'il n'y ait pas de vacance d'emploi, en contrat à durée déterminée en attendant les résultats du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe qu'elle prépare.

M. le Maire rappelle ce que sont les tâches des adjoints administratifs.

6) Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2011

En l'absence de Mme ROUSSET, adjointe responsable de la salle, M. le Maire fait le bilan des locations pour 2009.

Soit 37 weeks ends pour un montant de 6 193 €

Pour **2011** les tarifs, approuvés à l'unanimité par le Conseil, seront les suivants :

Pour les personnes extérieures à la commune	389 €
Pour les habitants de la commune	138 €
Caution	130 €

Suite aux remarques du SBA sur les bacs de la salle des fêtes plus ou moins bien triés, une caution pour tri sélectif de 50 € sera demandée à partir du 1^{er} janvier 2010.

7) Pays d'art et d'histoire

Après un travail d'environ une dizaine d'années la Communauté de Communes de Billom-St Diez a obtenu le label pays d'art et d'histoire, attribué par le Ministère de la Culture et donne lieu à la signature d'une convention par laquelle le pays d'art et d'histoire s'engage à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine. Pour cela le pays d'art et d'histoire s'engage à :

- créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine
- développer des actions de formation
- assurer la formation et la promotion de l'architecture et du patrimoine.

Le budget annuel du PAH serait de l'ordre de 40 000 €, les 2 premières années la DRAC financerait 50% du poste d'animateur du patrimoine.

8) Conseil Général : Maintien de la clause de compétence générale aux départements

M. le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général alertant les collectivités suite au projet de réforme des collectivités territoriales :

« La suppression de la clause de compétence générale des départements, prévue par la réforme des collectivités territoriales, pourrait par ailleurs interdire au Conseil Général de poursuivre la plupart de ses interventions en direction des communes, des structures intercommunales, des entreprises et des associations. » Le partenariat traditionnel entre le Conseil Général et les communes se verrait remis en cause. Pour mémoire, au cours des 5 dernières années les concours financiers du département à notre commune se sont élevés à **180 000 €**.

A l'unanimité le conseil prend une délibération pour :

- le maintien de la clause de compétence générale aux départements
- la garantie de l'autonomie fiscale et financière des départements pour exercer cette compétence générale.

A la suite de leur congrès les Maires Ruraux ont adopté une motion pour dire leur hostilité au projet de réforme des collectivités territoriales. En plus de cette motion, les Maires et leurs conseils sont invités à voter une délibération concordante.

A l'unanimité le Conseil prend cette délibération contre le projet de réforme des collectivités territoriales dans sa forme actuelle.

9) ATESAT

Tous les 3 ans la convention ATESAT arrive à échéance et doit être renouvelée.

A l'unanimité le Conseil reconduit cette assistance technique de la DDEA pour un montant annuel de 195,08 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10) Questions diverses

- Pour le projet de columbarium qui ne relève pas du FIC, M. le Maire propose de demander une subvention dite « réserve parlementaire », attribuée par Mme Michelle ANDRE Sénateur. La difficulté pour faire cette demande est que le taux de cette subvention n'est pas connu et qu'un plan de financement doit être joint à toute demande de subvention.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	7 416 €
T.V.A	<u>1 454 €</u>
TOTAL	8 870 €
Subvention réserve Parlementaire	5 000 €
<u>Fonds propres de la commune</u>	3 870 €

- L'échéance du début d'année approche pour la mise en ligne du site internet de la commune, il manque encore des éléments.

- La Communauté de Communes nous fait part de la version finale du « portrait économique du territoire », le document circule.

- Nous sommes informés des projets de TGV sur la Région sur un tracé : Paris – Orléans – Clermont – Lyon. Le document est à disposition en mairie.

- Une demande est de nouveau faite pour le marquage des routes départementales afin d'être plus sécuritaire par temps de brouillard. M le Maire fera un courrier à l'agence routière du département

- Le busage des fossés du carrefour entre les RD9A et 381 est programmé pour 2010.

- M. ALEXANDRE nous parle de la réunion de l'AICRI où il a été beaucoup question de la numérisation du cadastre, plusieurs solutions sont à l'étude. Quant à la dématérialisation (envoi par internet) des actes administratifs le processus pourrait se mettre en place avec l'aide d'une société en charge du cryptage des données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.